



Éditorial



ECONOMIE VERTE : POUR LA CLARTÉ DES DÉBATS ET DES MOTS

L' économie verte est un mot utilisé à toutes les sauces. Faire plus de PIB avec moins de déchets, moins d'énergie ou moins d'énergie carbonée : qui ne souscrirait à un tel programme ? Avec la croissance des pays émergents, le risque est considérable d'assister à une envolée des prix des matières premières et de l'énergie. Toute innovation qui permettra de desserrer cette contrainte des prix est bienvenue... et qualifiée d'économie verte.

L'économie verte a été l'un des slogans du gouvernement de Corée du Sud : investir dans des secteurs porteurs d'avenir, devenir ultra compétitif sur ce segment du marché. On exportera des produits de l'économie verte comme on a exporté des produits de l'économie numérique. En Europe, on se tourne vers l'économie verte pour y trouver des opportunités d'investissement capables de relancer la machine économique et de créer des emplois.

Économie verte : une manière de surmonter les difficultés du jour et de continuer comme avant ? Avec un discours de justification : on prétend qu'économie verte signifie réconcilier l'économie et l'écologie.

D'autres sont plus conscients des limites de la croissance actuelle. Ils aspirent à un nouveau modèle économique, plus écologique et plus social. Un modèle qui exigera des changements aussi bien économiques que politiques, dans le mode de production et le mode de vie... Et ils appellent cela économie verte.

Aller vers une vraie économie verte, propre à satisfaire les besoins de toute l'humanité sans détruire les bases de la vie sur la planète, suppose des transformations bien plus profondes que ce qui nous est généralement proposé sous ce nom aujourd'hui.

Antoine Sondag

antoine.sondag@lebret-irfed.org

L'économie verte en procès

Par Yves Berthelot

Yves Berthelot, président du Réseau international pour une Économie humaine, fait ici le point sur les débats autour de l'économie verte. Question controversée depuis la préparation du sommet de Rio+20 et qui n'a pas trouvé de conclusion franche lors de ce sommet peu fructueux, l'économie verte fait l'objet de définitions diverses, pas toujours compatibles les unes avec les autres. La solution viendra moins d'un accord sur une définition académique de l'économie verte acceptée par tous que de la multiplication d'expérimentations et d'innovations sur le terrain indiquant un modèle nouveau d'économie, que l'on pourra alors, si l'on veut, baptiser économie verte.

Les circonstances qui ont suscité l'idée de l'économie verte ne se sont pas modifiées fondamentalement depuis 2011 et les raisons qui ont été évoquées pour la promouvoir ou la combattre demeurent tout aussi valables ou contestables aujourd'hui qu'alors. Faits et idéologies se mêlent comme souvent dans le débat économique. Essayons de les démêler.

Le contexte dans lequel est née l'idée de l'économie verte

L'idée de « l'économie verte » est née en 2008 des travaux du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et s'est répandue à l'occasion de la préparation de la Conférence sur le développement durable qui s'est tenue à Rio en 2012. Cette Conférence, communément appelée Rio+20, car elle marquait le vingtième anniversaire de celle de 1992 sur l'environnement et le développement, a été préparée dans un contexte marqué par la double prise de conscience des limites des ressources non renouvelables de la planète et des menaces pesant sur le vivant, d'une part, et, d'autre part, par la recherche de solutions pour sortir de la crise économique qui avait débuté en 2007 et qui se prolongeait.

La prise de conscience d'une nature finie

La crainte que les réserves minérales s'épuisent n'était pas nouvelle. Elle revient régulièrement depuis le rapport du Club de Rome¹ et, jusqu'à présent, s'est toujours trouvée apaisée par la décou-

verte de nouvelles réserves ou de nouvelles techniques de production à partir d'autres minerais. On voyait arriver le pic pétrolier avec l'épuisement attendu des principaux gisements, puis, en 2012, le gaz de schiste donnait un nouvel horizon à l'usage des énergies fossiles et rendait, pour un temps, moins urgent le passage aux énergies renouvelables. Aujourd'hui, le sable indispensable à la fabrication du verre et du béton devient rare, on va jusqu'à l'aspirer du fond des mers sans souci des conséquences sur la faune et la flore marines et les prix montent. Vaut-il construire autrement ? Le fait que les principaux gisements de terres rares nécessaires aux appareils électroniques se trouvent en Chine donne à ce pays des moyens de pression qui inquiètent. Au total, les alertes relatives aux risques de pénurie de telle ou telle matière première dues à leur épuisement, à l'accroissement du coût de leur extraction ou à un éventuel embargo se sont multipliées et ont fait prendre conscience que les réserves de la terre ne sont effectivement pas inépuisables.

Plus nouvelle, la prise de conscience des menaces pesant sur le vivant se confirmait. Le monde du vivant est fait d'évolutions, de reproductions et de destructions continues, il est donc normal que l'activité humaine soit destructrice et créatrice. Cependant les hommes, par leur nombre et une grande partie de leurs activités, détruisent plus de vivant qu'ils n'en préservent. Engrais chimiques, pesticides et fongicides, rejets de CO₂ et de produits

toxiques de l'industrie et des transports, déchets plastiques non dégradables, destruction d'habitats fragiles remettent en cause l'équilibre dans lequel ils vivent. La biodiversité - c'est-à-dire la diversité des organismes vivants liés par de multiples interdépendances dynamiques et dans laquelle l'homme est totalement intégré - ne se mesure pas par un indicateur simple; mais, il est clair que la disparition observée de nombreuses espèces et la destruction des écosystèmes dues à l'activité humaine risquent de remettre en cause toutes sortes de services vitaux que rend la nature, allant de la purification de l'air et de l'eau ou de la stabilisation des sols à la production d'aliments, de matières premières végétales, de molécules médicinales et d'énergie.

La crise économique à l'Ouest

Depuis 2008, la croissance s'effondrait dans les pays de l'OCDE, le chômage augmentait avec ses coûts sociaux et politiques. Comme ce fut le cas, en 1973 après le premier choc pétrolier, tous les gouvernements de cette zone cherchaient les moyens de relancer la croissance pour préserver l'emploi. Après 1973, la relance s'était faite sans souci de l'environnement ni de l'inflation: l'Ouest prêtait les pétrodollars qui s'accumulaient dans ses banques aux pays importateurs de pétrole du Sud pour qu'ils continuent d'investir et d'acheter les biens d'équipement et les biens de consommation qu'il produisait. En 2010-2011, les organisations et les gouvernements qui préparaient Rio+20 devaient concilier protection de l'environnement et du vivant avec le soutien de la reprise de la croissance dans les pays de l'OCDE et sa poursuite dans les pays émergents ou en développement. L'idée, a priori brillante et pertinente, de l'économie verte était de découpler croissance économique et consommation de ressources et de concevoir un modèle de développement dont l'empreinte environnementale soit réduite par rapport au modèle existant. En termes simples, il s'agissait de faire de la protection de l'environnement et du vivant un moteur de la croissance. Dans les années 2010-2011, cette idée a mûri au PNUÉ, à l'OCDE et à la Banque mondiale, à l'Institut mondial pour une croissance verte (GGGI)², à la Chambre de commerce internationale et a été débattue au Forum de Davos et au G20 en 2012. Elle est développée dans une série de publications dont les principales sont *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté* du PNUÉ (février 2011), *Vers une croissance verte* de l'OCDE (mai 2011) et *Inclusive Green Growth : The Pathway to Sustainable Development* de la Banque mondiale (2012).

Rio+20 devait consacrer l'économie verte comme élément essentiel du développement durable; essentiel mais pas

identique, les trois rapports mentionnés ci-dessus le soulignant soigneusement. Ce ne fut pas le cas: le document final de la Conférence, *L'Avenir que nous voulons*, ne lui consacre qu'une de ses six parties et n'en parle qu'avec de grandes précautions de langage en lui accolant systématiquement le qualificatif « dans le contexte du développement durable et de la réduction de la pauvreté ». Contrairement à ce que laissait entendre les documents mentionnés ci-dessus, pour les gouvernements réunis à Rio, l'économie verte n'était pas le chemin privilégié du développement durable. À tort ?

Qu'est ce que l'économie verte et comment en faire une réalité ?

« Il n'y a pas un modèle unique de croissance verte », nous dit la Banque mondiale, « mais tous les pays, riches ou pauvres ont la possibilité de rendre leur croissance plus verte et plus inclusive sans la ralentir »³. Le PNUÉ décrit l'économie verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources »⁴. Pour l'OCDE « une politique de croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels repose notre bien-être »⁵. Tout cela est fort souhaitable, mais comment passer de l'économie que nous connaissons, « l'économie brune » comme la qualifie le PNUÉ pour souligner sa dépendance aux énergies fossiles, à l'économie verte ? Ni le PNUÉ, ni l'OCDE, ni la Banque mondiale ne préconisent une révolution.

Pour la Banque, les obstacles à une croissance verte résident dans l'inertie des politiques et des comportements, la contrainte des normes sociales et le manque d'instruments financiers adéquats. Pour changer cela il faut « un mélange de science économique, de science politique et de psychologie sociale »⁶. Le PNUÉ souligne les échecs les plus graves du système actuel: la persistance de la pauvreté et de la faim, près d'un milliard d'individus sans accès à l'eau potable et près du triple sans système sanitaire, l'insécurité de l'emploi et la destruction d'emplois, la diminution et la dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes. Il en voit la cause dans la mauvaise allocation des capitaux: ceux-ci sont disponibles sans réserve pour l'exploitation des énergies fossiles, les investissements immobiliers et le développement des actifs financiers, mais rares pour les énergies renouvelables, les transports publics, l'agriculture durable, la protection de la biodiversité, les investissements productifs et la formation. Il faut donc orienter les investissements publics et privés

vers les économies d'énergie, le maintien de la biodiversité et la réduction des émissions de carbone. « Il faut que ces investissements soient catalysés et appuyés par des dépenses publiques ciblées, ... et une réforme de la réglementation »⁷. L'OCDE constate que l'incidence des activités économiques sur les systèmes environnementaux engendre des déséquilibres qui menacent la croissance, observe que le capital naturel (ressources naturelles, terres et écosystèmes) est sous-évalué et mal géré et s'inquiète de l'absence de stratégie cohérente pour répondre à ces problèmes. Faisant confiance aux investisseurs et aux consommateurs, l'OCDE considère que des « signaux clairs et prévisibles donnés par l'action publique » les amèneront à éliminer « des sources d'inefficience dans l'utilisation et la gestion du capital naturel » et à rechercher de « nouvelles sources de croissance et d'emploi »⁸ dans « l'innovation et l'émergence de marchés verts et d'activités vertes ». L'OCDE reconnaît que le PIB rend mal compte du « rôle du capital naturel dans la croissance économique, la santé humaine et le bien-être » et qu'il faut donc trouver « de meilleurs moyens de mesurer le progrès économique ».

On le voit, les formulations diffèrent dans le diagnostic, dans les remèdes mis en avant et dans l'objectif même: « économie verte » ou « croissance verte ». Mais, *in fine*, il s'agit de modifier les comportements des investisseurs, des entreprises et des consommateurs pour qu'ils trouvent dans la protection de l'environnement et de la biodiversité de nouveaux emplois, de nouvelles sources de revenus et un modèle de croissance durable qui permette à chacun de satisfaire ses besoins. Le cadre reste celui de l'économie de marché, mais les défaillances du marché sont reconnues et doivent être corrigées par des interventions publiques de telle sorte que les signaux (prix) qu'il donne amènent les acteurs à de bonnes décisions. Les différences entre les trois rapports portent essentiellement sur les mécanismes correctifs recommandés.

Avant toute chose, tous les rapports recommandent de supprimer toutes les subventions qui incitent à l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement sous prétexte de maintenir en vie une activité ou d'alléger les charges pour les consommateurs les plus pauvres. Un rapport conjoint de l'Agence internationale de l'énergie, de l'OPEP, de l'OCDE et de la Banque mondiale, cité par le PNUÉ, estime les subventions en faveur de la consommation des combustibles fossiles et celles en faveur de leur production en 2008 à, respectivement, 557 et 100 milliards de dollars⁹. Il est clair que de telles subventions augmentent la dépendance aux énergies fossiles.

Pour limiter la destruction d'une ressource naturelle, minérale ou vivante, ou

pour limiter une émission nocive (CO2 par exemple), une approche classique est de donner un coût à sa destruction ou à son émission qui représente en quelque sorte la perte que cause à la société cette destruction ou cette émission (externalité négative)¹⁰. Cela peut se faire en imposant une taxe qui renchérit le prix de la ressource et incite à l'économiser, en allouant des quotas, échangeables ou non, qui fixent un plafond aux destructions ou aux émissions, en promulguant des normes ou des règlements qui interdisent ou encouragent l'utilisation de telle ressource ou de telle technique de production ou de construction (normes sur l'isolation des maisons par exemple). Les plus pauvres sont affectés par l'augmentation des coûts entraînés par ces diverses mesures et il est possible d'y remédier en leur allouant des subventions ciblées, ce que l'OCDE recommande mais qui est difficile à gérer, ou en bloquant les prix pour certaines catégories d'utilisateurs (prix bas ou nuls des premiers mètres cubes d'eau ou les premiers kilowatts consommés par exemple) ce que l'OCDE n'approuve pas au nom de la vérité des prix. A contrario des taxes qui limitent, les gouvernements peuvent allouer des subventions qui encouragent l'utilisation de telle ou telle technique. L'OCDE est réservée, craignant que les subventions attachées à une technique n'incitent pas les entreprises à en rechercher de nouvelles qui seraient meilleures pour l'environnement.

Cependant, changer les comportements prend du temps et cela peut être impossible à certains producteurs ou consommateurs s'ils ne disposent pas des moyens de réduire leur dépendance à telle technique ou à tel produit ou service. C'est pourquoi les rapports à des degrés divers, et principalement celui du PNUE, préconisent que les Etats investissent directement ou encouragent le secteur privé à investir pour réduire la consommation de ressources (efficacité énergétique, recyclage, ...), pour substituer des technologies propres aux technologies conventionnelles (énergies renouvelables, éco-agriculture (sans utilisation d'engrais azotés), traitement des eaux usés par lagunage ou jardins filtrants, etc.), pour préserver et restaurer les écosystèmes (dépollution de sites, création de zones humides, etc.)¹¹

On l'aura compris, l'économie verte ne rompt pas avec le système actuel, mais l'aménage pour le « verdier ». Elle s'appuie sur l'hypothèse qu'une demande de produits et de services environnementaux impulsée par des normes, des règles et des incitations fiscales relancera la croissance et que la recherche pour développer de nouveaux produits verts et de nouvelles techniques de production respectueuses de l'environnement stimulera l'investissement et la croissance à long terme comme l'ont toujours faits les changements tech-

niques importants.

Les critiques de l'économie verte

Les critiques sont venues d'économistes, de la plupart des ONG, des écologistes et des gouvernements des pays pauvres et émergents; les entreprises, elles-mêmes, n'ont pas été convaincues par les perspectives de relance qui sous-tendent le projet d'économie verte.

La critique des économistes

Pour ceux qui considèrent que le modèle néolibéral dominant est à bout de souffle, responsable des crises alimentaires, économiques, financières et environnementales qui se succèdent et incapable de répondre aux attentes et aux besoins d'une humanité toujours plus nombreuse et consciente, l'économie verte apparaît comme une tentative vaine de sauver le système. Tout d'abord, elle n'apporte aucune solution pour résorber la pauvreté et réduire les inégalités. Si le mot pauvreté revient une bonne vingtaine de fois dans le texte du PNUE, aucune mesure spécifique n'est proposée pour y remédier. Tout au plus est-il souligné que l'agriculture familiale et certaines formes de tourisme peuvent y contribuer. On en est donc réduit à penser que l'allègement des impôts pour les entreprises et les plus fortunés stimulera la croissance ce qui bénéficiera aux plus pauvres par la création d'emplois. La théorie de la cascade, *trickle down theory*, n'est pas remise en cause. D'une façon générale, l'économie verte ne change, en effet, pas la logique économique actuelle : une demande croissante fondée sur des besoins réels ou artificiellement développés suscite une offre qui répond à la demande solvable et soutient la croissance. Des technologies vertes permettront d'économiser les ressources naturelles et de réduire pollutions et effet de serre, encore faudrait-il que cela corresponde aux intérêts de ceux qui ont le pouvoir de décider. Or rien, dans le discours des tenants de l'économie verte ne remet en cause la structure des pouvoirs et ne fait appel aux forces alternatives. Pourtant, le rapport du PNUE fourmille d'exemples d'initiatives qui ont chacune permis, localement, à un groupe d'individus de répondre à ses besoins de façon différente et plus humaine. L'abondance de ces initiatives qui ont abouti et réussi incite à se demander pourquoi elles n'ont qu'exceptionnellement pris des dimensions nationales, voire mondiales et pourquoi dans le débat international, elles restent au niveau des bonnes pratiques, mais n'inspirent pas une réflexion sur les manières alternatives de concevoir l'économie.

La critique des écologistes

La critique des écologistes est tout aussi virulente. Elle porte sur la marchandisation des services que rend la nature et

le brevetage du vivant. La nature rend de nombreux services, on l'a dit plus haut, comme l'absorption du CO2, la purification de l'eau, la fourniture d'aliments. Par exemple, la forêt absorbe le CO2, toute déforestation réduit la capacité de la nature à rendre ce service. D'où l'idée de limiter la déforestation en imposant des quotas par pays ou en donnant une valeur à ce service, dans ce cas particulier des « crédits carbone ». Un pays qui reboiserait ou réduirait la déforestation recevrait des crédits, un pays qui accélérerait la déforestation ou développerait des activités émettrices de CO2 devrait en acquérir. Il se créerait ainsi un marché des crédits carbone, comme il s'était créé un marché des quotas d'émission de carbone après les accords de Kyoto. Les écologistes remarquent que les crédits carbone sont peut-être une incitation à moins déboiser et qu'ils donnent un coût aux émissions de CO2, mais ils ajoutent que cela favorise les pays qui ont un fort taux de déboisement et, effet pervers, incite les autres à accélérer le déboisement pour pouvoir le ralentir et, ainsi, bénéficier de crédits carbone quand le système sera en vigueur. Si un tel système était mis en place pour l'eau, les sols, les réserves halieutiques, on imagine les effets pervers possibles. Les économistes, quant à eux, craignent, en outre, que les « crédits carbone » en acquérant un prix n'alimentent la spéculation comme l'avait fait le marché des quotas de CO2.

La critique conjointe des écologistes et des économistes

Le brevetage du vivant suscite des réserves des écologistes et des économistes. La Convention sur la diversité biologique, adoptée à Rio en 1992, a pour objectif « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques »¹². Elle vise la conservation des ressources génétiques *in situ*, c'est à dire au sein d'écosystèmes ou d'habitats naturels et, « dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs »¹³ ou *ex situ*. Elle encourage les recherches pour l'exploitation durable du matériel génétique conservé *in* ou *ex situ*. Les pays tropicaux qui possèdent l'essentiel de la biodiversité ne sont pas avantagés comme ils le croyaient en signant la Convention du fait que « 85% des espèces végétales répertoriées s'épanouissent déjà dans les jardins et les herbiers des pays industrialisés » et peuvent servir de base aux recherches conduisant à des brevets. De plus, la protection des ressources génétiques perd de son importance pour l'industrie, dès lors que « moins d'une dizaine de "voies métaboliques" mènent pratiquement à tous les produits biologiques intéressants sur le plan commercial et [que]

seuls quatre acides nucléiques s'associent pour former l'ADN », ce qui inquiète les écologistes. Les économistes, quant à eux, craignent que quelques multinationales de divers secteurs en s'associant puissent prendre « le contrôle de la nature dans son ensemble »¹⁴. Devant ces risques, Pablo Solón, alors qu'il était ambassadeur de Bolivie auprès des Nations unies, s'était écrit « La Terre n'est pas une propriété, c'est un système vivant ».

Les réserves des gouvernements du Sud

Malgré les divergences d'intérêt parmi les pays en développement entre pays émergents et pays pauvres et parmi les pays industrialisés entre Europe et Etats-Unis, les débats lors de la conférence de Rio+20 ont été marqués par le traditionnel clivage Nord Sud particulièrement dommageable lorsqu'il s'agit de problèmes concernant la planète dans son ensemble et alors que la pollution et la destruction de la biodiversité deviennent majoritairement le fait des pays émergents et en développement réunis.

Le commerce et les transferts de technologie ont été les principales causes de tensions. Les pays industrialisés souhaitaient une libéralisation des échanges sur les produits et équipements environnementaux. Les pays en développement voyaient là une manière pour les entreprises du Nord de pénétrer leurs marchés tout en empêchant les plus industrialisés d'entre eux de développer leurs propres technologies vertes à l'abri de protections douanières. Dans une autre perspective, les pays en développement craignaient que les pays industrialisés refusent à l'importation des produits fabriqués selon des processus ayant un impact négatif sur l'environnement. Vieux débat, mais qui pouvait concerner une gamme plus étendue de produits.

Les transferts de technologie sont aussi un vieux sujet de revendication du Sud à l'égard du Nord. La négociation d'un code de transfert des technologies entamé à la CNUCED à la fin des années 1970 y a été enterrée en 1988. Depuis, tous les textes internationaux recommandent que les technologies soient transférées à des conditions raisonnables, sans que cela ait la moindre influence. Aujourd'hui, les enjeux relatifs au contrôle du vivant excluent

tout transfert significatif qui ne se fasse entre groupes puissants par le biais de rachat ou d'intégration ou bien pour accéder à de vastes marchés comme ceux de la Chine, de l'Inde ou du Brésil.

Enfin les gouvernements du Sud voulaient retrouver les grands principes de la Conférence de 1992, le principe du pollueur payeur, le principe de précaution, le principe des responsabilités communes mais différenciées, ce dernier rappelant la responsabilité première du Nord dans la dégradation de l'environnement. Ils étaient également attachés à l'expression développement durable qui repose sur un équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental. L'économie verte sera donc, comme cela a été dit au début de cet article, poursuivie dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Mais il revient à un processus intergouvernemental de définir maintenant les objectifs du développement durable.

Conclusion

L'économie verte n'a pas été consacrée par Rio+20, elle n'a pas non plus été enterrée, il n'est qu'à se rendre sur Internet pour constater que le concept a toujours ses partisans et ses détracteurs. Il est dommage que les propositions sectorielles du PNUE sur l'agriculture, sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, sur l'habitat, la vie urbaine et la mobilité à faible émission de carbone, sur la création d'emploi n'aient pas été débattues; elles auraient pu être à la base d'une série d'accords dont auraient bénéficié la planète et l'humanité. Il est aussi dommage que les leçons des multiples exemples d'organisation sociale et de production respectueuses de l'environnement et de la biodiversité n'aient pas été discutées pour dégager les conditions politiques de leur multiplication et, à terme, les pistes d'un modèle de développement alternatif. Un tel modèle ne viendra pas de la condamnation répétée à l'infini du système actuel, mais de la multiplication d'exemples montrant qu'il est possible, souhaitable et finalement bénéfique pour tous d'adopter d'autres comportements. Alors, la base politique pour des réformes de fond du système sera créée.

¹ Club de Rome, *Halte à la croissance ? The limits to growth*, en anglais, dit rapport Meadows a été publié en 1972

² Le GGGI a été initié par des pays émergents (Brésil, Indonésie, ...), industrialisés (Japon, Corée du Sud, Danemark) et en développement, la Banque Asiatique de Développement, la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement

³ La Banque Mondiale, *Inclusive Green Growth, The Pathway to Sustainable Development Overview*, www.worldbank.org/inclusivegreengrowth, Washington, 2012, p.1

⁴ PNUE, *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, Synthèse à l'intention des décideurs*, www.unep.org/greeneconomy, Nairobi New York, 2011, p.2

⁵ OCDE, *Vers une croissance verte*, www.oecd.org/croissance-verte, Paris, 2011, p.9

⁶ La Banque Mondiale, *ibid.* p.1

⁷ PNUE, *ibid.* p.2

⁸ OCDE, *ibid.* p.19

⁹ IEA, OPEC, OECD, World BANK, *Analysis of the Scope of Energy Subsidies and Suggestions for the G20 Initiative*, www.oecd.org/env/45575666.pdf, 2010, cité par PNUE, *ibid.* p.31

¹⁰ Les économistes parlent d'externalité. L'externalité caractérise le fait qu'un agent économique crée par son activité un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, un avantage de façon gratuite (externalité positive) ou, au contraire un dommage sans compensation (externalité négative). Wikipedia 20.07.13

¹¹ La classification des investissements et les exemples sont empruntés à un article d'Alain Grandjean, *La transition économique : comment ? Etudes*, Avril 2012, n°0 4164, p.443-444

¹² Convention sur la diversité biologique, article premier.

¹³ *Ibid.* article 2

¹⁴ ETC Group et Heinrich Böll Foundation, *La lutte des biomassers pour le contrôle de la green economy*, article repris dans *Économie verte : marchandiser la planète pour la sauver ?* Alternative Sud, vol 20-2013 pp 148-149

Derniers numéros parus



412 : *Incertitudes et espoirs en Tunisie*, par Abd el Kader Ben Khemiss

413 : *Où va l'islam en Afrique de l'Ouest ?* par M.A. Pérouse de Montclos

Développement et civilisations est une publication éditée depuis 1972 sous divers noms par l'association Développement et Civilisations - Lebret-Irfed - 49, rue de la Glacière - 75013 PARIS - FRANCE - 33(0)1.47.07.10.07 - contact@lebret-irfed.org
L'association Développement et Civilisations - Lebret-Irfed anime un réseau d'acteurs de développement solidaire présents sur tous les continents.

Directeur de la publication : Yves Berthelot - **Rédacteur en chef** : Antoine Sondag - **Conseil de rédaction** : Claude Baehrel, Yves Berthelot, Karine Besses, Roland Colin, Isabelle Duquesne, Karine Meaux, Anouk Coqblin, Denise Sanou.

La reproduction des textes publiés est autorisée à la seule condition que soit clairement indiquée la source, avec les coordonnées de *Développement et civilisations*. Un exemplaire du document reproduisant le texte doit être envoyé à l'adresse de la publication.

Pour soutenir nos actions : chèque en euros, CHF ou US\$ à l'ordre de Développement et Civilisations - Lebret-Irfed
Virements bancaires : en France : LA POSTE FR10-2004-1010-1233-2971-2T03-350 (BIC : PSSTFRPPSCE) ou en Suisse : RAIFFEISEN - Genève, N°IBAN CH41 8018 1000 0074 9583 6 CHF (SWIFT : RAIFCH22)

ISSN 1951-0012 - Imprimerie IGC Communigraphie - St Étienne - 04 77 92 04 80 - Imprimé sur papier recyclé

